

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Commune d'Alex - 74290



Date de présentation du projet : Août 2018

Nom du correspondant : Madame Catherine Haueter

Fonction : Maire de la commune d'Alex

Nom du coordinateur du PEdT : Monsieur Jean-Luc Sert

Fonction : Maire- adjoint en charge des affaires scolaires

Adresse : Mairie d'Alex - Place de l'Eglise - 74290 Alex

Téléphone : 04 50 02 87 05

Adresse électronique : mairie74@alex-village.com

Préambule

La majorité des membres du conseil d'école extraordinaire du 21/12/2017 a demandé une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire. Après avoir sollicité l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 7 février 2018, le Directeur Académique nous a accordé cette dérogation : retour à la semaine de quatre jours. La municipalité a donc acté la fin des NAP. Elle n'a pas pour autant renoncé à sa politique éducative inclusive concernant les différents accueils périscolaires.

La mise en œuvre du précédent projet territorial a développé des synergies entre les différents partenaires, créant une dynamique sur laquelle pourra s'appuyer le nouveau PEdT

Périmètre et public concernés par le PEdT

Territoire concerné : commune d'Alex

A la rentrée 2018, la prévision des effectifs des élèves est la suivante :

PS/MS /GS	CP/CE1	CE2	CM1	CM2
51	30	22	12	8

Soit un total de 123 élèves, comme l'année précédente, répartis en 5 classes.

Les effectifs scolaires fluctuent mais sont globalement en hausse sur le moyen terme.

Les atouts du territoire

Les équipements :

- Salle de psychomotricité dans les locaux de l'école, utilisée par l'école, la gymnastique et le yoga
- Salle communale (particuliers, associations)
- Agorespace (terrain de jeux)
- Bibliothèque municipale
-

Le tissu associatif local :

- « Comité des Fêtes » association qui organise de nombreuses manifestations sur la commune
- « Alextérieur » association de parents d'élèves qui organise de nombreuses manifestations sur la commune
- « Club des Jonquilles » association de seniors
- « Les Engobines » association pour cours de poterie
- « Sculpture et Gestes Investis » association pour cours de sculpture
- « Soyogajoy » association pour cours de yoga
- « ACCA » association communale de chasse agréée
- « Des Cimes et des Monts avec Siméon » association qui facilite l'accompagnement d'un petit Alexois atteint de handicap
- Plus quelques intervenants, Alexois OU non, qui proposent des activités sportives ou culturelles sur la Commune

Fonctionnement du périscolaire en 2018/2019

La mise en place de la nouvelle organisation avec l'arrêt des Nap (comme lors de leur installation), sera facilitée par l'existence d'une équipe d'Atsems motivée et compétente.

Présentation de la nouvelle organisation :

A la demande de l'équipe enseignante, la durée des matinées de scolarisation a été prolongée.

Nouveaux horaires scolaires :

- 8h30-12h les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin
- 14h-16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi

Le nombre des enfants inscrits aux différents accueils périscolaires augmente. Si cette tendance se confirme, la municipalité devra certainement en tirer les conséquences en terme d'emplois.

De plus l'utilisation des différents espaces qui a été faite pendant le déroulement des NAP, pourrait susciter de nouveaux modes de fonctionnement (modules plus souples).

Afin de rendre les NAP plus efficaces, il a été nécessaire de diversifier les fonctions de certains postes d'agents communaux- de créer par exemple un poste de coordinatrice.

Ces savoir-faire nouveaux seront réinvestis sur de nouvelles fonctions au bénéfice de l'agent et de la communauté.

La municipalité encourage les agents à participer à des stages de formation et à se présenter à un concours en assurant de créer le poste adéquat (agent d'animation cadre B).

Restauration scolaire

Pour permettre aux enfants de se restaurer dans les meilleures conditions, un service en deux temps a été organisé de 12h à 13h50.

En partenariat avec le prestataire de service « Mille et un Repas » et l'équipe d'Atsems, une éducation au goût et au tri sélectif se met progressivement en place.

A terme, avec la construction du nouvel établissement scolaire, le fonctionnement de la restauration sous forme de self-service est envisagé, ceci afin de développer l'autonomie des enfants et les rendre plus responsables de leurs choix alimentaires tout en évitant le gaspillage. Cette nouvelle approche permettra également de fluidifier le service.

Ces problématiques sont au cœur des changements environnementaux et ontologiques à venir. Les demandes de certaines familles (repas végétariens par exemple) sont le reflet de ces nouvelles approches.

Une ATSEM référente (également responsable de l'accueil périscolaire déclaré à la DDCS/PP) est chargée d'alerter les élus en cas de problème.

Accueil périscolaire

Un accueil périscolaire est organisé sur le territoire de la commune afin de permettre aux parents qui travaillent à l'extérieur (la majorité) de scolariser leurs enfants à Alex.

En 2018/2019, il fonctionnera les lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 7h15 à 8h20 et de 16h30 à 18h30.

Lieu de transversalités, l'accueil permet aux enfants de se recentrer. En complémentarité avec le temps scolaire, il propose des activités sous forme d'ateliers laissant à chacun le soin de gérer ses champs affectifs et cognitifs.

Les activités proposées sont les suivantes :

- jeux éducatifs
- jeux de détente (cartes, jeux de société...)
- jeux de plein air (de ballon, d'équipe, de coopération...) ou d'intérieur (stratégie, dés...)
- arts visuels (dessin, coloriage)
- lecture de contes, d'albums (individuelle ou en groupe)

Des réunions régulières entre les agents et les élus, ainsi que des contacts permanents avec les parents permettent de réguler le fonctionnement de l'accueil et de répondre au plus près aux besoins intrinsèques des enfants.

Tarifcation

- Quotient familial 1 : 1 € / heure
- Quotient familial 2 : 1,10 € / heure
- Quotient familial 3 : 1,20 € / heure

Goûter fourni par la commune.

Afin de garantir un meilleur service aux citoyens, les municipalités de Dingy et d'Alex mutualisent différentes entités. La commune de Dingy-Saint-Clair accueille les enfants le mercredi toute la journée avec un service de restauration.

Le centre de loisirs d'Alex, quant à lui, est ouvert pendant les vacances scolaires aux enfants de Dingy.

Si les différents temps de l'enfant doivent être harmonisés (temps scolaire, périscolaire, extrascolaire), le nouvel établissement scolaire, opérationnel en septembre 2019, permettra aux différents accueils périscolaires d'évoluer au sein de leur propre structure.

Ceci permettra aux enfants d'accroître leur réversibilité spatio/temporelle, ainsi que leur confort (espace plus grand et mieux adapté, acoustique plus pérenne...).

Centre de loisirs

Les enfants sont accueillis pendant les vacances scolaires. Ce centre a pour vocation d'être un lieu de vie où alternent différents temps (jeux, débats, restauration, détente...)

Il propose des activités sportives et artistiques ainsi que des sorties extérieures.

Dans le cadre de cet accueil hors temps scolaire, l'enfant développe une nouvelle proximité avec autrui (développement de l'altérité).

Public concerné

Enfants de 4 à 12 ans inclus.

Capacité

20 à 28 enfants

Encadrement

Une directrice et un ou deux animateurs(trices) titulaires du BAFA ou stagiaires BAFA.

Lieu

Locaux scolaires et périscolaires

Un mini camp est organisé chaque année (une semaine).

Dans le cadre de sa politique éducative la commune essaie de répondre au mieux aux différents besoins de la population :

- en plus du service des assistantes maternelles, achat de quatre berceaux sur la commune d'Annecy-le-Vieux (Les petits chaperons rouges) pour compléter l'offre privée non suffisante ;

- un foyer pour les jeunes est ouvert sur autorisation parentale avec embauche d'un jeune référent majeur. Ce foyer est accessible les vendredi et samedi soir ainsi que le mercredi soir durant l'été ;

- une rénovation du skate park est prévue ;

- une séance de cinéma est organisée à chaque période de vacances pour les enfants.

Mise en œuvre du PEdT

Les différentes valeurs éducatives qui président à la mise en œuvre du PEdT ont été définies et explicitées conjointement par les partenaires lors d'un comité de pilotage qui réunissait des parents d'élèves, des enseignants, des ATSEM et des élus.

Toute réflexion autour de l'éducation doit commencer par un échange ouvert sur les représentations que chacun se fait de l'école. Le vécu personnel ne doit pas être un obstacle à la compréhension mutuelle. Il est important de construire une représentation commune du sens à donner à la politique éducative territoriale.

Ce projet territorial doit accueillir tous les enfants en prenant en compte toutes les diversités. Favorisant ainsi l'appropriation d'une culture inclusive visant l'accessibilité aux savoirs pour tous.

Dans le cadre d'une école dite inclusive un enfant à besoin particulier est accueilli deux fois à l'accueil du soir.

Par ailleurs, un autre enfant en situation de handicap est accueilli sur le temps scolaire. Des aménagements pour faciliter ses déplacements ont été réalisés ainsi que l'achat de matériel. Madame le Maire ainsi que l'élus référent sont présents aux différentes réunions (contrats éducatifs) concernant ces deux enfants.

La concertation

Nous avons rencontré Monsieur Basset, Inspecteur de la DDCS, ainsi que Mesdames Ménardie et Saugère, Conseillères Pédagogiques, afin de clarifier certaines problématiques.

Un dialogue permanent avec nos partenaires

L'existence et le fonctionnement de différentes structures assurent des échanges réguliers et fréquents avec les différents partenaires.

Se réunissent régulièrement le Conseil d'école, le Comité de pilotage en charge du fonctionnement du PEdT, les parents d'élèves avec les ATSEM et les élus, la Commission scolaire, la Directrice d'école et la Présidente de l'association de parents d'élèves.

Le PEdT est en ligne sur le site internet de la commune. Les habitants sont régulièrement informés par le biais des lettres d'information communales trimestrielles et du bulletin annuel.

Objectifs éducatifs du PEdT

D'un PedT à l'autre, ces objectifs n'ont guère changé. Après quelques années de mandat, nous sommes confortés dans nos choix.

L'apprentissage de la citoyenneté et l'acculturation sont les garants d'une approche positive et ouverte de notre société.

Quatre axes stratégiques :

- **l'autonomie de l'enfant** (cognitive et physique)
- **le développement de la confiance en soi** (développement de postures heuristiques face aux différents apprentissages, aux différentes situations proposées).
- **Le développement de la coopération entre pairs** (notion d'entraide - le développement de l'intelligence individuelle est indissociable du développement de l'intelligence collective).
- **l'assurance d'une culture commune et partagée** (acculturation) **pour vivre ensemble dans une égalité de droits et de dignité.**

Ces axes se déclinent de la façon suivante :

- des savoir-être : expression de la créativité et de la sensibilité, capacité relationnelle et d'écoute, acquisition d'un sens critique, possibilité de donner son avis, capacité à être autonome, savoir-vivre...
- des savoir-faire : sens pratique, habileté manuelle, développement psychomoteur...

La mobilisation de toute la communauté éducative autour de l'enfant favorise la diversité des modes d'apprentissage. La variété des activités et leur adaptation à l'âge de l'enfant (Zone Proximale de Développement) permet l'élargissement de son horizon culturel, artistique et sportif.

Toutes les actions mises en œuvre s'orientent vers l'aide à la **réussite scolaire** et le développement de **la continuité éducative.**

Evaluation du projet

Afin de faire évoluer les postures, l'évaluation positive (valorisation des réussites) sera au cœur des différents dispositifs.

L'évaluation pourra porter sur les interactions entre les différents partenaires éducatifs, la qualité et la diversité des activités proposées, leurs objectifs, le rôle des enfants dans les différents processus d'évaluation, la circulation de l'information entre les différentes parties concernées...

Complémentarité entre les activités proposées lors des différents accueils et le projet d'école :

Le temps de sieste des PS a été aménagé sur temps périscolaire et scolaire, leur permettant ainsi d'être accueillis avant l'entrée des classes à 13h50.

En coopération avec les enseignants, la cérémonie commémorative du 11 novembre est l'occasion de travailler sur le devoir de mémoire. Chaque enfant participant reçoit un diplôme de « petit veilleur ». Pour la commémoration du centenaire une quarantaine d'enfants étaient présents.

Lors du vide-greniers organisé par le *Comité des Fêtes* d'Alex des actions sont mises en place par l'école dans le cadre d'échanges avec certains pays (banque alimentaire).

La Fête de la Gastronomie organisée par la Municipalité est l'occasion de découvrir d'autres cultures.

Certains objectifs communs à l'école et au périscolaire : coopération, autonomie, respect des différences, culture commune et partagée... pourront être traduits en éléments concrets, non interprétables.

Critère d'évaluation, indicateur d'évaluation

Un exemple : développement de l'autonomie

=> Les enfants, progressivement, vont maîtriser l'emploi du temps de leurs activités périscolaires sur la semaine (en maternelle notamment). Combien d'enfants et à quel moment ?

Opérationnalisation

- participation des enfants à certaines tâches quotidiennes (mettre la table, la débarrasser puis la nettoyer) ;
- participation des enfants à la mise en place et au rangement de l'activité.

Scénario pour la commune d'Alex à la rentrée 2018-2019

	Début accueil	Début /Fin de classe	Pause méridienne	Début/Fin de classe	Début/Fin accueil
Lundi	7h15	8h30/12h	2 heures	14h/16h30	16h30/18h30
Mardi	7h15	8h30/12h	2 heures	14h/16h30	16h30/18h30
Jeudi	7h15	8h30/12h	2 heures	14h/16h30	16h30/18h30
Vendredi	7h15	8h30/12h	2 heures	14h/16h30	16h30/18h30

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant

Le PEdT est soumis au Conseil Municipal dès approbation par les partenaires et dans la perspective de la signature.

Outil évolutif permettant d'adapter les objectifs et les actions aux évolutions contextuelles, aux contraintes, aux évaluations intermédiaires réalisées.

Tout avenant sera proposé au Conseil Municipal dans les mêmes conditions que le projet initial.

Signataires du projet :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie
- Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale
- Madame le Maire de la commune d'Alex